

RÉGION DE SAVERNE Paroisses catholiques et protestantes

A grands pas pour le climat

La COP 21 approche à grands pas. Des marcheurs partis de toute l'Europe ont justement décidé d'user leurs semelles en direction de la capitale française afin de sensibiliser le grand public sur les enjeux environnementaux de cette conférence. De passage dans la région de Saverne lundi et mardi, un groupe parti de Flensburg sera rejoint par les communautés chrétiennes.

« **L**e changement climatique n'est pas qu'une question scientifique ou économique. C'est une question morale et spirituelle, une question de représentation du monde et de hiérarchisation des valeurs », précise dans un communiqué commun l'Union des églises protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL) et les diocèses catholiques de Strasbourg et Metz. L'organisation de la COP21 de Paris, du 30 novembre au 11 décembre, encourage les Églises à se mobiliser et participer à différentes actions afin de pousser les négociations à aller plus loin que les précédentes conférences internationales sur le climat.

« Il y a un lien entre la foi chrétienne et l'écologie »

De leur côté, les paroisses catholiques et protestantes de la région de Saverne ont décidé d'intégrer une des grandes marches européennes pour le climat : celle partie de Flensburg en Allemagne, à la frontière danoise, le 13 septembre dernier pour rejoindre Metz le 15 novembre, avant de repartir vers Paris le lendemain. La portion Strasbourg-Metz traversera la région de Saverne lundi 9 et mardi 10 novembre.



Départ de la marche pour le climat à Flensburg. DOCUMENT REMIS

Durant la première journée, le groupe de marcheurs longera le canal entre Schwindratzheim et Saverne, puis après une nuit méritée de repos chez l'habitant pour une partie du groupe, reprendra sa route en direction de Sarrebourg. « Le but est de sensibiliser le

grand public sur ce sujet climatique, et montrer qu'il y a un lien entre la foi chrétienne et l'écologie », explique le pasteur Kopp. Avec l'ensemble des communautés chrétiennes locales, y compris les bouddhistes de Weiterswiller, il compte montrer que « les Églises se bougent » pour « la sauvegarde

de la création ».

Faire un maximum de rencontres

Et les non-croyants qui souhaiteraient les rejoindre sur une portion du parcours sont les bienvenus. D'autant plus que la défense de l'environnement est « un des rares sujets qui

permet de décloisonner les communautés, c'est rare une telle collaboration », note avec satisfaction le pasteur Kopp. « Nous espérons faire un maximum de rencontres sur le chemin et faire prendre conscience des enjeux là où l'on passe », poursuit-il. Le pasteur savernois espère donc que les 25

marcheurs réguliers seront rejoints par beaucoup d'autres au fil des étapes (lire le programme par ailleurs) pour être une centaine à défiler dans la zone piétonne de Saverne lundi, aux alentours de 17h30, avant la réception au château des Rohan. ■

G.B.

PROGRAMME

Lundi 9 novembre. Départ à 9 h 30 devant le foyer paroissial protestant de Schwindratzheim (3 rue du presbytère). Repas de midi pris à la salle communale de Lupstein. 14 h, étape à Detwiller où les enfants de l'école primaire planteront un « arbre pour le climat ». A 16 h, possibilité de rejoindre la marche à Steinbourg pour le tronçon Steinbourg-Saverne (rdv sous le grand pont routier près de la gare de Steinbourg). 17 h 30, arrivée à Saverne au château des Rohan. 20 h 45, veillée de prière à la manière de Taizé (pour tous), à l'église protestante de Saverne.

Mardi 10 novembre. Départ à 8 h 15 de l'église protestante de Saverne. Pause déjeuner à la salle communale de Lutzelbourg, possibilité de retour en train à Saverne à 14 h 10. A 13 h à Lutzelbourg, reprise de la marche vers Niederviller, arrivée prévue vers 17 h et retour à Saverne en bus (inscription obligatoire auprès du pasteur Kopp au 03 88 91 19 54) ou co-voiturage.

SAVERNE Justice

Brèves du tribunal

Vu et entendu jeudi lors des audiences au tribunal correctionnel de Saverne.

Blagues à Toto marocaines

Soupçonné d'avoir menacé de mort sa compagne, après leur séparation, une première fois au téléphone et une seconde par texto en janvier dernier, le prévenu se défend de toute intention malveillante. « C'était une blague. Elle connaît mon humour. Jamais je n'ai eu l'intention de lui faire du mal », avance-t-il sans sourcilier. « C'est une question de culture. Je suis né au Maroc et j'ai un humour différent du vôtre », lance l'homme de 56 ans. Le tribunal et le parquet de Saverne restent pantois devant ces explications. Les phrases qu'il a prononcées – « je planifie comment te tuer » et « je vais envoyer une bande qui va s'occuper des enfants et moi de toi » – ne font pas « éclater de rire » le procureur Philippe Vannier. « On est plutôt inquiets et atterrés. D'autant plus que le contexte de la conversation n'est pas propice à l'échange de blagues à Toto », poursuit-il. Le tribunal n'a pas goûté à la

plaisanterie. Il a condamné le prévenu à « une peine d'avertissement » de 2 mois de prison avec sursis, conformément aux réquisitions du procureur.

Les turpitudes de l'inconscient

Arrêté au petit matin d'un dimanche du mois de mai à Singrist, à côté d'un cabanon de pêche fracturé durant la nuit à l'aide de l'attirail du parfait cambrioleur (contenant notamment une arme de calibre 12, une bombe au poivre et des outils) découvert dans les lieux par les gendarmes, le Strasbourgeois de 27 ans est rapidement soupçonné de vol et de dégradation. Surtout que les plaques d'immatriculation de sa voiture garée à proximité ont été maquillées avec du scotch. Interrogé par les enquêteurs, le prévenu assure ne se souvenir de rien. « Ce soir-là j'étais chez moi et je me suis réveillé à l'hôpital. Entre-temps je ne me souviens plus de rien », maintient le jeune homme à la barre du tribunal. Stratégie de défense maladroite ? Il n'en est rien. Les analyses toxicologiques ont révélé que le prévenu était polytoxicomane. Le soir des faits, il avait ingurgité un cocktail

détonnant de cannabis, de cocaïne, d'amphétamine et de crac. Les témoins confirment que l'homme était « dans un état second » le matin de son arrestation.

« Attention, martèle la présidente du tribunal Marie-Claire Lieber, votre inconscient vous joue des tours ». Surtout si ses turpitudes le conduisent en prison durant six mois, dont trois avec sursis et mise à l'épreuve, comme l'a annoncé le tribunal.

Assommé à coups de dommages et intérêts

En couple depuis quelque temps, le prévenu a la fâcheuse habitude de cogner sur sa compagne quand celle-ci le fait sortir de ses gonds. « Quand je m'énerve, je perds le contrôle », explique cet habitant d'Obernai, âgé de 33 ans, déjà connu de la justice pour des faits de violences habituelles. Mais cette fois le tribunal et la partie civile ont décidé de frapper fort. L'avocat de sa petite amie battue a demandé 1 000 € de dommages et intérêts (500 € de préjudice moral et 500 € pour les souffrances endurées). « Monsieur assomme avec des coups de poing, nous, on assomme à coups de

dommages et intérêts », lance M^e Tanguy Gérard. Une demande acceptée par le tribunal, qui ne badine pas avec les violences faites aux femmes. Les juges ont condamné Thanh Tung Chau à six mois de prison ferme. Soit deux de plus que les réquisitions du parquet.

Maigres cuisses

Une exploitation agricole du secteur d'Obernai a été contrôlée l'année dernière par la DGCCRF (direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes). Les inspecteurs y ont notamment découvert 20 bocaux de cuisses de canards confites suspectes. La masse égouttée des bocaux était inférieure à celle indiquée sur l'étiquette. « Entre 47 et 120 gr sur un bocal de 600 gr », détaille Philippe Vannier. « Ce ne sont pas des quantités marginales ». De plus, la quantité de canards contenue était moindre qu'annoncée et la viande de qualité inférieure car des résidus de plumes ont été trouvés dans la viande. L'agriculteur se défend de toute intention cupide et de tromperie. « Ce n'est pas nous qui avons fourni la matière première. Nous

sous-traitons le travail depuis 2 ans. Nous aurions dû contrôler les bocaux », a-t-il dit. Le tribunal l'a condamné à 2 500 € d'amende.

Mauvais film de gangsters

Ce pourrait être le synopsis d'un mauvais film de gangsters. Le 7 septembre dernier, un jeune homme est roué de coups à son domicile savernois par trois individus, dont un mineur, qu'il connaît bien. Le premier agresseur, Pierrick Tenczynski-Barlement, un Savernois de 18 ans, a tabassé la victime en représailles. Quelques semaines plus tôt, elle l'avait dénoncé aux gendarmes qui enquêtaient sur des vols. Le second agresseur, un jeune savernois de 21 ans, fréquentait la sœur de la victime. Il l'aurait passé à tabac pour une obscure histoire de querelles familiales. Quant au troisième larron, il comparait devant le juge des mineurs. « Est-ce que vous vous croyez dans un film pour casser la gueule à quelqu'un parce qu'il vous a balancés ? » s'interroge la présidente Marie-Claire Lieber. Le tribunal a condamné Pierrick Tenczynski-Barlement, absent à

l'audience, à 6 mois de prison ferme et son acolyte à six mois de prison avec sursis et 300 € d'amende.

Ferrailleur en voiturette sans permis

En possession d'un « faux grosier » permis de conduire polonais, retrouvé à son domicile d'Ingwiller par les gendarmes lors d'une perquisition, le prévenu explique l'avoir obtenu légalement dans le pays émetteur « en tournant durant trois jours autour d'un plot avec une voiture ». Une version modifiée à l'audience. « Je l'ai acheté à Bischwiller pour 750 € mais je ne m'en suis jamais servi », avoue l'homme de 26 ans, ferrailleur de métier, qui roule habituellement en voiturette sans permis. « Pour transporter de la ferraille c'est difficile », lance le procureur, en requérant 500 € d'amende à son encontre. Une peine confirmée par le tribunal. « Vous auriez mieux fait de passer le permis », glisse la présidente Marie-Claire Lieber. ■

G.E.

Les identités sont mentionnées à partir de peines de quatre mois de prison ferme, neuf mois avec sursis.